



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin, à vingt heures quinze,
Le Conseil Municipal de la commune de PINEUILH, dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. TEYSSANDIER, Maire

Date de convocation : 5 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 27 **Présents** : 21 **Votants** : 25

Présents : M. le Maire, Didier TEYSSANDIER, M. GARCIA, Mme DEYCARD, M. BILLOUX, Mme BENEDETTI, Mme POUPIN, M. LAPOUGE, M. VERDIER, M. PAYEUR, M. ROSEAU, M. VALLON, M. ROY, Mme VAN DER HORST, Mme VINCENZI, M. PELOUX, Mme PRIOLEAU, , Mme RATIE, Mme PERUFFO, M. BOUILHAC, M. DUBREUIL, Mme BERTHOMMIER

Excusés : Mme RIBEYREIX, M. ROBERT, M. FOURNIER, Mme TALOCHINO, Mme MERY, Mme PUYJALINET

Procurations : Mme RIBEYREIX à Mme PRIOLEAU, M. ROBERT à M. PELOUX, Mme TALOCHINO à M. GARCIA, Mme PUYJALINET à Mme DEYCARD

Secrétaire de séance : M. BILLOUX

ORDRE DU JOUR - SESSION ORDINAIRE

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2018

1/ Demande de subvention au Département de la Gironde au titre du FDAVC d'un montant de 10 500€ pour la réfection des rues Chastel et Rochefort

2/ Demande de subventions au Département de la Gironde pour l'acquisition de la parcelle BR9 d'un montant de 557,64€ et l'aménagement d'un parking d'un montant de 9 600€

3/ Demande de subvention au Département de la Gironde pour l'acquisition de la propriété cadastrée AV118 d'un montant de 19 200 €

4/ Demande de subvention au Département de la Gironde pour le projet "numérique à l'école" d'un montant de 3 648€

5/ Ouverture d'un poste en Parcours Emploi Compétences à 25/35ème

6/ Choix des entreprises dans le cadre des consultations pour la réalisation de la phase 2 - cours de récréation

7/ Participation aux frais de fonctionnement pour l'école privée Anglade-Langalerie à Ste-Foy-La-Grande

8/ Désignation du délégué titulaire de la commission GEMAPI et de son suppléant

9/ Questions diverses

Séance ouverte à 20h20

M. BILLOUX est désigné secrétaire de séance.

M. le Maire excuse Mme RIBEYREIX (qui donne procuration à Mme PRIOLEAU), M. ROBERT (qui donne procuration à M. PELOUX), M. FOURNIER, Mme TALOCHINO (qui donne procuration à M. GARCIA), Mme MERY, Mme PUYJALINET (qui donne procuration à Mme DEYCARD). Mme VINCENZI est présente mais donne procuration à M. TEYSSANDIER, si elle devait s'absenter.

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout d'un point "nomination du délégué titulaire de la commission GEMAPI et de son suppléant". A l'unanimité, les élus valident cet ajout de point à l'ordre du jour.

0/ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2018

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 15 mai 2018 est approuvé.

1/ Demande de subvention au Département de la Gironde au titre du FDAVC d'un montant de 10 500€ pour la réfection des rues Chastel et Rochefort

Dans le cadre des travaux de réfection des rues Chastel et Rochefort, M. le Maire propose de solliciter une subvention au Département de la Gironde, au titre du FDAVC (Fonds d'Aide à la Voirie Communale), d'un montant de 10 500 €, sur un montant total de travaux de 49 147,50 € HT et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)
Installation de chantier	5 000,00	Subvention du Département 33	10 500,00 *
Travaux préparatoires	4 273,50	Autofinancement	38 647,50
Terrassements	3 201,50		
Empierrements	5 937,50		
Revêtements	14 252,00		
Bordures	10 033,00		
Réseaux	5 710,00		
Signalisation	740,00		
TOTAL HT	49 147,50	TOTAL HT	49 147,50
TOTAL TTC	58 977,00	TOTAL TTC	58 977,00

* Subvention sollicitée : 35% d'un plafond de 25 000 € HT x 1,20 (coeff de solidarité)
 $35\% \times 25\ 000 \times 1,20 = 10\ 500$

M. le Maire explique que les travaux de réfection de la rue de la Gare sont programmés pour 2019. Une subvention au titre du FDAVC sera demandée à ce moment-là.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au Département de la Gironde au titre du FDAVC de 10 500€ pour la réfection des rues Rochefort et Chastel et d'approuver le plan de financement ci-dessus.

2/ Demande de subventions au Département de la Gironde pour l'acquisition de la parcelle BR9 d'un montant de 554,64€ et l'aménagement d'un parking d'un montant de 9 600€

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle BR9 en vue de l'aménagement d'un parking à Mourennes, M. le Maire propose de solliciter une subvention de 554,64€ pour l'acquisition de la parcelle, sur un montant total de 2 311€ et une subvention de 9 600€ pour la création d'un parking, sur un montant total de 24 210€ et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)	%
Acquisition du terrain	2 311,00	Subvention du Département 33	10 154,64 *	
Aménagement d'un parking	24 210,00	Autofinancement	16 366,36	
TOTAL HT	26 521,00	TOTAL HT	26 521,00	100
TOTAL TTC	31 825,20	TOTAL TTC	31 825,20	

* Subvention sollicitée pour l'acquisition du terrain : 20% x 1,20 (coeff de solidarité) :
 $2\ 311 \times 20\% \times 1,20 = 554,64\ €$

Subvention sollicitée pour l'aménagement du parking : 40% d'un plafond de 20 000 € x 1,20
 $20\,000 \times 40\% \times 1,20 = 9\,600 \text{ €}$

M. PELOUX propose de solliciter une subvention à la Fédération de football. M. VALLON répond que le projet n'est pas éligible pour une aide financière.

M. le Maire explique que la parcelle sera nettoyée et dessouchée avant la création du parking, par nos agents des services techniques.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter deux subventions au Département de la Gironde d'un montant de 554,64€ pour l'acquisition de la parcelle BR9 et de 9 600€ pour la création d'un parking et approuve le plan de financement ci-dessus.

3/ Demande de subvention au Département de la Gironde pour l'acquisition de la propriété cadastrée AV118 d'un montant de 19 200 €

Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle AV118 en vue de créer un accès à la zone Aquitania, M. le Maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Gironde, d'un montant de 19 200€, sur un montant total de 80 000€ et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)
Acquisition	80 000,00	CD 33	19 200,00 *
		Autofinancement communal	60 800,00
TOTAL	80 000,00	TOTAL HT	80 000,00

* Subvention sollicitée : 20% x 1,20 (coeff de solidarité) :
 $80\,000 \times 20\% \times 1,20 = 19\,200$

M. le Maire informe de la signature prochaine de l'acte authentique. La maison, en raison de son état, est vouée à la démolition. Les travaux permettront le désenclavement de la zone Aquitania. Un parking temporaire pourrait être également créé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au Département de la Gironde d'un montant de 19 200€ pour l'acquisition de la parcelle AV118 et approuve le plan de financement ci-dessus.

4/ Demande de subvention au Département de la Gironde pour le projet "numérique à l'école" d'un montant de 3 648€

Dans le cadre du projet "numérique à l'école", M. le Maire propose de solliciter une subvention au Département de la Gironde, d'un montant de 3 648€, sur un montant total de 41 325€ HT et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant (€ HT)	Recettes	Montant (€ HT)
Vidéoprojection	30 089,00	DETR 2018	14 463,75
Classe mobile	11 236,00	CD 33	3 648,00
		Autofinancement communal	23 213,25
TOTAL HT	41 325,00	TOTAL HT	41 325,00
TOTAL TTC	49 590,00	TOTAL TTC	49 590,00

* Subvention sollicitée : 40% d'un plafond de 7 600€ x 1,20 (coeff de solidarité) :

7 600 x 40% x 1,20 = 3 648€

M. le Maire informe de l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2018 de 14 463,75€. Mme POUPIN demande si l'Education Nationale a été sollicitée. Mme RATIE répond qu'elle ne permet que l'accompagnement et la formation des enseignants sur l'usage du numérique.

M. le Maire tient à informer les élus de la soudaineté de la décision académique relative à la suppression d'une classe en primaire. Malgré des prises de contact de sa part avec le directeur académique et l'inspecteur, l'intervention du Député et une grève des parents d'élèves, la commission a statué pour une suppression. Le sujet sera détaillé plus tard lors de cette séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au Département de la Gironde d'un montant de 3 648€ pour le projet "Numérique à l'école" et approuve le plan de financement ci-dessus.

5/ Ouverture d'un poste en Parcours Emploi Compétences à 25/35ème

Dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif de contrat aidé, intitulé "Parcours Emploi Compétences" et suite à la restructuration du service de police municipale, M. BILLOUX, conseiller municipal délégué aux ressources humaines, propose la création d'un poste en Parcours Emploi Compétences. Il s'agira d'un contrat d'une durée de 1 an renouvelable, à compter du 1er juillet 2018, à 25/35ème, financé à 50% par l'Etat (pour 20/35ème).

M. BILLOUX explique que ce recrutement permettra d'alléger le travail d'un agent administratif et de recentrer la police municipale sur ses missions de terrain. Il fait une lecture de la fiche de poste.

M. VALLON s'interroge sur les contraintes de formation. M. BILLOUX explique que l'accent sera mis sur la formation. M. PELOUX ajoute que pour les CAE, la formation était également prévue mais pas appliquée.

M. VALLON s'interroge sur le salaire et la base de remboursement. Mme TORRES répond le smic horaire remboursé à 50% pour 20 heures.

Mme BENEDETTI demande si cela conduira à une formation qualifiante. M. BILLOUX répond que non; il s'agira de formations CNFPT et de formations internes.

M. le Maire rappelle sa position en terme de ressources humaines : pas de titularisation mais recrutement en CDD. M. VALLON ajoute que la Commune peut faire réaliser cinq ans de contrat à durée déterminée avant un contrat à durée indéterminée. M. PELOUX trouve que cette situation est précaire pour les employés.

M. PELOUX demande si la quotité horaire pourra être modifiée en cas de besoin. M. le Maire répond que la Commune adaptera selon les besoins. M. BILLOUX ajoute que Pole Emploi modulera peut-être ses critères de remboursement, à la hausse comme à la baisse.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste en Parcours Emploi Compétences à 25/35ème à compter du 01/07/2018.

6/ Choix des entreprises dans le cadre des consultations pour la réalisation de la phase 2 - cours de récréation

Dans le cadre des consultations pour la réalisation de la phase 2 - cours de récréation, M. le Maire propose d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

Réfection de la cour de récréation maternelle / réhaussement de la clôture / jeux :
Lot 1 : Eurovia à Bergerac (24) pour un montant de 67 949,96 € HT, 81 539,95€ TTC

Lot 2 : PCV Collectivités à Echiré (74) pour un montant de 42 763 € HT, 51 315,60 € TTC

Création d'un préau :

Lot 1 : Gerthofer à Pineuilh pour un montant de 40 813,34€ HT, 48 976€ TTC

Lot 2 : ABM à Singleyrac (24) pour un montant de 32 543,07€ HT, 39 051,68€ TTC

Lot 3 : ABM à Singleyrac (24) pour un montant de 61 513,60€ HT, 73 816,32€ TTC

Lot 4 : Peinture Lagorce à Pineuilh pour un montant de 5 225€ HT, 6 270 € TTC

Lot 5 : Ent. Ribeyreix à Pineuilh pour un montant de 1 593€ HT, 1 911,60€ TTC

M. PELOUX trouve dommage que les cabinets d'études soient payés sur le prévisionnel des travaux et non sur le réalisé. Il ne trouve pas cela cohérent. M. le Maire est d'accord mais rappelle que c'est la règle des marchés publics. Il ajoute que pour le projet gendarmerie, les différences entre l'estimatif et le réel étaient importantes aussi, dans un sens comme dans l'autre. Cependant, il souligne la conscience professionnelle de certains maitres d'œuvre qui réalisent du travail de conseil gracieusement.

M. PELOUX se dit satisfait que des entreprises Pineuilhaises soient retenues.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les lots aux entreprises ci-dessus, aux montants spécifiés ci-dessus.

Mme VINCENZI quitte la séance.

7/ Participation aux frais de fonctionnement pour l'école privée Anglade-Langalerie à Ste-Foy-La-Grande

Madame RATIE, Adjointe en charge des affaires scolaires, appelle le Conseil Municipal à fixer la participation communale allouée à l'école privée Anglade-Langalerie de Ste-Foy-La-Grande, au titre des dépenses de fonctionnement affectées aux classes du 1^{er} degré d'enseignement pour l'année scolaire 2017-2018. Elle propose au Conseil Municipal de participer aux frais de fonctionnement des enfants scolarisés en élémentaire, comme le rend obligatoire la réglementation en vigueur, et ce comme les années passées. Vingt-cinq enfants domiciliés à Pineuilh fréquentent l'école primaire Anglade-Langalerie au cours de cette période scolaire. La participation de la commune de Pineuilh s'élèverait à 536,65 € par enfant, soit 13 416,25€, pour les vingt-cinq enfants concernés, pour l'année scolaire 2017-2018.

M. VALLON pense que, vu les investissements réalisés par la Commune pour le groupe scolaire P. Marbouty, il vaudrait mieux des écoles privées financées par les Communes. Il souligne le coût important du personnel des écoles.

M. le Maire proposera prochainement la mise en place d'un seul directeur pour le groupe scolaire afin de faciliter le dialogue et les procédures. Il l'a évoqué avec l'inspecteur. La discussion doit être engagée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école Anglade-Langalerie de Ste-Foy-La-Grande, pour un montant total de 13 416,25 € pour les 25 enfants concernés.

8/ Désignation du délégué titulaire GEMAPI et de son suppléant

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI par la CDC du Pays Foyen, M. le Maire propose de désigner un délégué titulaire en la personne de M. Thierry ROSEAU et son suppléant, en la personne de M. Roger BILLOUX. En effet, ces personnes sont expérimentées de par leur travail au sein du syndicat du bas canton.

Mme POUPIN explique qu'une Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) sera mise en place pour répartir le remboursement des emprunts sur les quatre communes concernées : Ste-Foy-la-Grande, Pineuilh, St-Philippe-du-Seignal, St-Avit-St-Nazaire. Une cotisation de 25 000€ par an sur trois ans est à prévoir pour Pineuilh. M. PELOUX juge que c'est la même cotisation que celle versée au syndicat. M. le Maire explique avoir demandé logiquement la reprise de l'actif et du passif par la CDC du Pays Foyen. Mme POUPIN répond que précédemment, les CLECT ont été mises en place ainsi pour éviter aux communes non concernées de payer. M. le Maire ajoute que cette façon de faire n'a visiblement pas été la même concernant la reprise de compétence du stade de Mézière par la CDC et fait lecture du procès-verbal de la séance du 8 février 2012 qui évoque ce sujet. M. VALLON répond que la CDC a repris les emprunts liés au stade de Mézière et que Ste-Foy-La-Grande verse environ une somme négociée de 140 000€ par an à la CDC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de désigner M. Thierry ROSEAU, délégué titulaire GEMAPI et M. Roger BILLOUX, son suppléant.

9/ Questions diverses

- Fermeture d'une classe : Mme RATIE explique qu'en 2017, avec la mise en place des CP dédoublés, la Commune a ouvert une classe. Cette année, au regard des effectifs et des restrictions budgétaires de l'Education Nationale, la décision a été prise de fermer une classe. L'association des parents d'élèves a organisé un blocage de l'école, M. le Maire, les élus et le Député Boudié se sont démenés pour éviter cette fermeture, en vain. M. GARCIA, qui a eu le directeur académique au téléphone, certifie de l'ouverture d'une classe en septembre 2019, pour un dédoublement des CE1. M. BILLOUX ajoute que la salle informatique pourra être récupérée. M. DUBREUIL explique que le collège fait face à des problèmes de comportements difficiles de la part de certains élèves.

- Plan communal de sauvegarde (PCS) : M. VALLON explique que la rédaction d'un PCS est imposée par la Loi. Il propose aux élus d'en prendre connaissance et de faire faire les corrections nécessaires aux services municipaux. Il propose la mise en place d'une simulation et l'acquisition de matériel.

- Gens du voyage : M. le Maire informe qu'une mission évangéliste s'est installée depuis le 7 juin 2018, sur un terrain privé de la Commune. Une convention de participation aux fluides a été mise en place. Une partie du groupe est partie dimanche 10 juin 2018. L'autre partie du groupe quittera les lieux dimanche 17 juin. M. VALLON ajoute qu'il s'agit d'une décision préfectorale de les maintenir sur site. Quelques plaintes de riverains ont été reçues en mairie. Les élus ou la police municipale sont intervenues à chaque fois. M. VALLON ajoute que, dès le lendemain de leur arrivée, une réunion avec les services municipaux et communautaires a été mise en place pour la gestion des fluides. M. le Maire est directement intervenu auprès du Pasteur de la mission pour la négociation financière.

- Gendarmerie : M. ROY commente des photos prises sur le chantier de la gendarmerie. M. le Maire explique qu'en raison de l'indisponibilité du Ministre G. COLLOMB, la pose de la première pierre n'a pu être organisée. Néanmoins, un cocktail de chantier sera organisé en septembre.

- Divers : M. BOUILHAC informe de l'organisation des Feux de la St Jean aux Bournets. M. VALLON fait état d'un bilan positif de la fête locale. Il ajoute que le Championnat de pétanque aura lieu les 22, 23 et 24 juin prochains. M. VERDIER fait état d'un repas de quartier à la résidence Ingres le 15 juin 2018.

M. le Maire remercie les personnes présentes et lève la séance.

Séance levée à 22h20